



***Affiliez-vous
maintenant
à l'UKB !***

Kiné Varia news

***Convention :
l'épreuve
de force !***



**La digitalisation des soins
de kinésithérapie en route...**

KINEQUICK



UN LOGICIEL QUI VOUS DONNERA LE SOURIRE |

Dancez tout au long de votre journée avec KineQuick.
Parce qu'avec nous, vous pouvez facilement adapter
votre cabinet à votre volonté.

Cela rend votre administration vraiment un jeu d'enfant,
toujours et partout, y compris sur votre smartphone.
Ça fait plaisir à tout le monde, non ?



Faites des suggestions avec lesquelles
nous pouvons encore plus personnaliser
votre logiciel



Grâce à nos formations accréditées, vous
travaillerez rapidement et efficacement avec
KineQuick



Vous pouvez travailler avec les dernières
technologies eHealth

Julie Charlier - Marketing & communication

**PROFITEZ
ENCORE PLUS!**

Ce qui vous donnera également le sourire :

Les remises dont vous pouvez bénéficier grâce à notre programme de
parrainage. Demandez vite votre lien à un collègue.



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News
doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent
que la responsabilité
de leurs auteurs (ou leurs mandants) :
leurs opinions ne coïncident pas
nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser
toute publicité ou texte pouvant nuire
à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions
de la jurisprudence, l'éditeur
d'une revue n'est pas responsable
des erreurs commises involontairement
dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT
POUR LE KINE-VARIA NEWS.
ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE
FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN,
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,
Guy POSTIAUX, Yves RALET,
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 439
Septembre 2022 - 14.000 ex.
Parution septembre 2022

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE
NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE,
QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION,
SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B.
TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER
DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies

sommaire



3 Editorial

Convention : l'épreuve de force...
ou la sagesse



5 C'est parti pour la réforme des soins de santé
de première ligne en Wallonie :
le projet participatif «Proxisanté»
est sur les rails !



6 Cotisations juin-décembre 2022

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

7 Avantages juin-décembre 2022



8 Actualités

8 La digitalisation des soins de kinésithérapie
Projet de loi sur la vaccination des soignants
Paiement électronique au 1^{er} juillet 2022



10 Les frais professionnels en 5 questions

13 - 18 Formations SERK

20 Petites annonces

SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

Tableau des 20 premières séances des pathologies fonctionnelles aiguës (Fa)	
Pathologie	Montant
1	20,00
2	20,00
3	20,00
4	20,00
5	20,00
6	20,00
7	20,00
8	20,00
9	20,00
10	20,00
11	20,00
12	20,00
13	20,00
14	20,00
15	20,00
16	20,00
17	20,00
18	20,00
19	20,00
20	20,00

1 Factures tiers-payant, demande d'accord, notification

Tableau des 20 premières séances
des pathologies fonctionnelles aiguës (Fa)

2-3 Tableau nomenclature depuis le 01.06.2022

4 Tableau des honoraires, remboursements et tickets
modérateurs, déplacements compris depuis le 01.06.2022

5-6 Rappel : nomenclature des lymphœdèmes

7 Tableau des 9 premières séances à partir du 01.06.2022

8 Activité physique adaptée sur ordonnance



DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES
PORTES OUVERTES 2022

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours
durant nos journées portes ouvertes
organisées aux dates suivantes :

11 JUIN 2022
18 JUIN 2022
10 SEPTEMBRE 2022
24 SEPTEMBRE 2022
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?



Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.



Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.



La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

**Etablissement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique**



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org

CBO, Collège Belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45



Convention : l'épreuve de force... ou la sagesse

Nous possédons la nouvelle proposition de convention qui est d'application depuis le premier juin. Les pétitions, les rumeurs de..., le blocage des négociations et tout le reste n'a pas fait dévier d'un pouce la détermination de notre ministre parfaitement insensible à toute manifestation, comme il l'a déjà prouvé en 2002. Au contraire grâce au refus d'un accord, il a gagné 5 mois de dépenses sur notre budget. Maintenant nous sommes devant le fait accompli et comme il l'a dit : c'est à prendre ou ... à laisser.

L'UKB est entièrement pour la liberté de choix que vous devez prendre en votre âme et conscience

Les enjeux :

- Si vous acceptez la convention Vandenbroucke, vous devez respecter les nouveaux honoraires, vous recevrez le statut social ou au mois les 7 douzièmes de la somme (de juin à décembre). Même réflexion pour la prime informatique. Sans rien faire, vous êtes (re)conventionné automatiquement.
- Si vous refusez la convention, vos honoraires sont libres uniquement pour les patients non BIM (non VIPO) qui seront pénalisés de -25 % de remboursements, pas de statut social ni de prime informatique. Ce refus doit être impérativement envoyé à l'INAMI dans le mois qui suit la sortie de la convention.

Que peut-il arriver ?

- 60 % des kinésithérapeutes se conventionnent : la discrimination conventionnés et déconventionnés entre en application. Mais : l'INAMI va-t-elle comptabiliser les kinésithérapeutes qui rentrent encore des attestations de soins ou va-t-elle conventionner les morts, les pensionnés, ceux qui ont quitté la Belgique, ... ?
- Moins de 60 % des kinésithérapeutes se conventionnent : la convention est refusée et l'INAMI peut découper la Belgique en petits morceaux (provinces, arrondissements, ...) pour appliquer la convention là où une majorité de kinésithérapeutes y ont adhéré... ou la convention est supprimée ... ou le Roi peut bloquer nos honoraires par un AR.

Le grand danger est que si la convention ne passe pas elle serait annulée et les augmentations d'honoraires proposées n'entreraient plus en application purement et simplement ; Nous retomberions sur les tarifs de 2021 !

Êtes-vous prêt à perdre ces augmentations définitivement ?

Tout refus ou actions (grève, manifestations, ...) seraient favorables aux finances de l'INAMI et que dire des consœurs et confrères qui ne se joindraient pas à nos actions ...

Voilà résumé les possibilités sur lesquelles vous devez réfléchir et prendre votre décision mais un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, autrement dit : choisir entre le certain et l'incertain est la question.

Pour rappel :

L'UKB demande depuis des années la suppression de la réduction de 25 % des remboursements pour les patients non BIM soignés par les kinésithérapeutes non conventionnés.

L'UKB est contre l'obligation de vaccination pour la Covid 19 : ce doit être une liberté de choix du kinésithérapeute.

L'UKB juge que c'est au kinésithérapeute de décider de porter ou non (et à son patient) un masque.

Par son expérience, son secrétariat, toute son infrastructure et ses administrateurs, l'UKB est une association nationale de défense professionnelle efficace de la kinésithérapie depuis plus de 50 ans.



Yves Ralet
Secrétaire Général



FORMATION EN REEDUCATION POSTURALE GLOBALE

Philippe SOUCHARD



La Rééducation Posturale Globale est une méthode de kinésithérapie, créée en 1980 par le physiothérapeute français Philippe Souchard.

La première originalité de cette méthode est d'avoir valorisé le rôle de la fonction statique du système musculaire qui dessine notre morphologie.

Libérer la fonction statique pour faciliter la fonction dynamique.

Retirer les freins musculaires qui se créent suite aux postures longtemps maintenues, la répétition de nos gestes quotidiens, professionnels et sportifs, les traumatismes, le vieillissement, déséquilibrant l'articulation vers le raccourcissement, ce qui entraîne raideur, compression, blocage, inflammation, douleur, déformation, perte d'amplitude.



Cette méthode va s'adresser aussi bien aux problèmes morphologiques, chroniques qu'aux pathologies articulaires, aigues.

FORMATION CONTINUE BELGIQUE 2023

Voici les prochaines dates :

- 1^{ère} semaine : du 23 au 27 janvier 2023
Professeur : M. André (Prof. adjoint Ph. Souchard Belgique et France)
- 2^e semaine : du 22 au 26 mai 2023
Professeur : E. Di Ciaccio (Prof. adjoint Ph Souchard en Italie et Belgique)
- 3^e semaine : du 04 au 08 septembre 2023
Professeur : E. Di Ciaccio (Prof. adjoint Ph Souchard en Italie et Belgique)
- 4^e semaine : du 04 au 08 décembre 2023
Professeur : M. André (Prof. adjoint Ph. Souchard en Belgique et France)
- 5^e semaine : du 11 au 15 mars 2024 à Namur
Professeur : R. Fernandez (Prof. adjoint Ph. Souchard en Espagne et Belgique)

Lieu :

Haute école Léonard de Vinci Parnasse ISEI
84, Avenue Emmanuel Mounier - 1200 Bruxelles

Coût de la formation :

2.700 eur pour les 4 semaines à Bruxelles + 675 eur pour la 5^e semaine à Namur

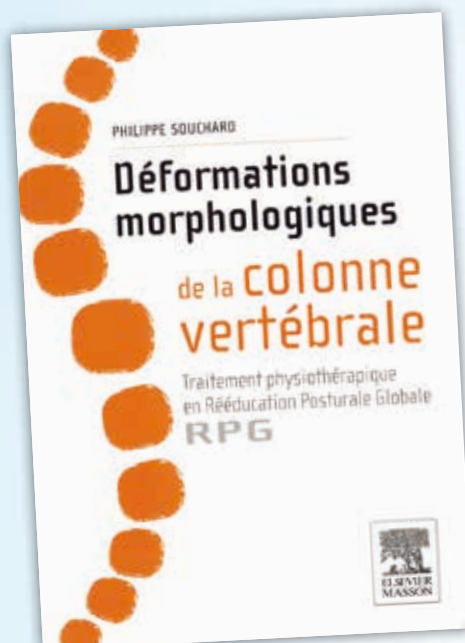
Intervention des chèques-formation de la Région Wallonne

La description et toutes les informations :

Méthode de kiné - Rééducation posturale globale
www.vinci.be - www.kine-rpg.be (association belge de RPG)

«La première originalité de la méthode est de revaloriser la fonction statique et de lui attribuer une importance égale à celle de la fonction dynamique.»

*Philippe Souchard
«Déformations morphologiques»*



Renseignements et inscriptions :

formation.continue@vinci.be - murielandre.kine@yahoo.fr - 0477 26 80 25 - laurent.crickx@vinci.be

C'est parti pour la réforme des soins de santé de première ligne en Wallonie : le projet participatif «Proxisanté» est sur les rails !

Il s'agit d'un des dossiers majeurs de législature en matière de santé en Wallonie, un de ceux qui visent, à terme, à proposer davantage d'aide et de soins de santé de proximité et de qualité à la population mais aussi à mieux organiser l'offre et les services de soins pour les travailleuses et travailleurs du secteur de la santé de première ligne.

Médecins généralistes, infirmier.e.s et aides à domicile, dentistes, kinésithérapeutes, psychologues, assistants sociaux, pharmaciens, mais aussi tous les professionnels travaillant dans les maisons de repos, la santé mentale, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, soit quelques 75.000 professionnels de ces secteurs, sont ainsi concernés.

Après quelques reports suite à la crise sanitaire du Covid-19, ce vaste projet participatif est aujourd'hui sur les rails. Il ambitionne de collationner les avis des soignant.e.s de terrain et des représentants des patients ainsi que de définir, avec eux et sur base de leurs expériences et besoins, les fondations des futures réformes législatives en matière de soins de santé.

A l'initiative de la Vice-Présidente, Ministre de la Santé, Christine Morreale, en étroite collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité), le projet «Proxisanté», entame aujourd'hui sa première étape.

Un questionnaire hébergé sur une plateforme en ligne de 25 questions portant sur l'organisation et la structuration de soins de santé vient d'être envoyé aux quelques 75.000 soignant.e.s de proximité ainsi qu'aux représentants des patients.

Objectif ? Récolter, durant environ un mois, une première analyse concernant la manière dont ils travaillent et les orientations qu'ils et elles souhaiteraient voir se développer dans le futur. Six axes ont été définis dans ce questionnaire intelligent, qui a adapté ses questions aux différents métiers concernés : gouvernance, financement, maillage territorial, offres de service, communication et articulation entre les secteurs, e-santé.

Ce premier pas digital servira ensuite de base de travail à une série d'ateliers participatifs qui seront organisés en présentiels et en visio-conférences courant 2022 avec différents représentants des métiers de la santé de première ligne.

La clôture de cette vaste consultation et co-construction se tiendra en décembre de cette année. L'objectif sera de

définir un socle de pratiques, structures et éléments divers à mettre en œuvre pour améliorer les soins de santé de demain en Wallonie.

«Cette réorganisation de l'offre d'aide et de soins de première ligne en Wallonie est attendue depuis un certain temps par les travailleurs et travailleuses du secteur de la santé. Si la crise sanitaire a été un accélérateur de collaboration entre plusieurs structures, il convient aujourd'hui de les organiser au mieux avec et pour les personnes qui travaillent pour le bien-être et la santé des autres. Ce projet participatif «proxisanté» doit en effet déboucher sur de meilleures conditions et organisations de travail dans les soins de santé de première ligne et offrir des soins de santé optimum à chaque personne», précise la Ministre Morreale.

Les grandes lignes du projet et le lien vers le questionnaire figurent sur le site www.proxisante.be





Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

et recevez de nombreux avantages !

COTISATION JUIN-DECEMBRE 2022

■ Ménage de kinés (2 x 60€)	120 €
■ Membre effectif	100 €
■ En association (par kinésithérapeute)	70 €
■ Membre diplômé en 2020	65 €
■ Membre diplômé en 2021	65 €
■ Salarié	65 €
■ Pensionné	55 €
■ Stagiaire et futur diplômé 2022	GRATUIT

(cette cotisation est valable jusqu'au 31-12-2022)

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

**IBAN-BE92 7775 9181 1123
BIC-GKCCBEBB**

en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB - cotisation 2022, ajouter NOM + Prénom

IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.

Contactez le secrétariat :

071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur www.wooh.be. **10% de remise pour les membres de l'UKB**.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.

La digitalisation des soins de kinésithérapie



Cela fait un bon moment qu'on encourage les kinésithérapeutes à se procurer un logiciel informatique. Pourquoi ? Parce que nous entrons inévitablement vers la digitalisation des soins de santé.

A partir du 1^{er} septembre 2022, débute la phase de transition vers la **digitalisation des soins kinésithérapeutiques** !

Il est évident que ce changement ne se fera pas en un jour... C'est pourquoi cette période va durer 2 ans afin de permettre à chaque kinésithérapeute de s'acclimater à cette nouvelle ère.

Un changement n'est jamais facile mais il a beaucoup d'avantages : moins de paperasserie, réponse des mutuelles plus rapides, rem-

boursements plus rapides pour le patient et pour le thérapeute, visualisation accélérée de la situation du patient, ...

Il n'a pas encore décidé d'un âge pour échapper à cette digitalisation (il est de 64 ans, par exemple, pour les médecins). Nous vous tiendrons informés dès qu'une réponse officielle nous sera communiquée.

Nous restons à votre disposition et vous souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle vie professionnelle.

Frédérique Donnay
Administratrice



Projet de loi sur la vaccination des soignants

Chères consœurs
Chers confrères

Vous n'êtes pas sans savoir que **le projet de loi sur la vaccination des soignants** a été acceptée en seconde lecture début mai 2022.

Ce texte accessible sur le site de la chambre doit encore être soumis à une séance plénière pour être validé. L'idée générale du texte et du pouvoir politique est de soumettre le personnel soignant à une obligation vaccinale lorsqu'une situation épidémique le nécessiterait. Il est évident que l'intention n'est pas de priver la population soignée de liberté mais de pouvoir agir rapidement lors d'une hausse d'épidémie comme nous l'avons connue pour la COVID 19.

En barrière scientifique, le projet prévoit l'aval de la taskforce pour la prise de décision de l'obligation vaccinale. Il est clair que le sujet suscite beaucoup d'interrogations chez certains quant à l'intérêt de la vaccination obligatoire du personnel soignant au vu de la situation actuelle et l'évolution positive de l'épidémie COVID 19. Le climat engendré par ces décisions est insupportable pour les kinésithérapeutes qui se sentent punis malgré tous les efforts fournis pendant la crise en terme de vaccination. Nous déplorons le fait que les contaminations naturelles ne fassent pas partie des discussions.

Toutefois, l'application ne serait pas d'actualité et serait envisagée seulement sous certaines conditions. Étant une union qui prône la liberté de chacun, nous souhaitons rester maître de notre propre corps et que l'on puisse choisir ce que nous acceptons ou pas.

Nous pensons que la vaccination est un acte qui doit être réfléchi en discussion avec un médecin traitant pouvant nous conseiller en fonction de notre personne et de la réalité épidémique de terrain.

Dans l'immédiat, pour toutes contestations sur ce sujet, il est possible pour chacun d'envoyer un amendement avant la séance plénière.

Nous concernant, nous n'avons pas été consulté par les autorités à propos de cette obligation du personnel soignant.

Dans ce contexte actuel, l'UKB ne soutient donc pas cette idée d'obligation vaccinale du personnel soignant.

Afin de continuer à vous soutenir, défendre, développer et représenter notre belle profession, nous avons besoin de tout le monde ! Vous n'êtes pas sans savoir que nous manquons de membres pour être reconnue. Votre adhésion nous permettrait de mieux vous représenter et de faire partie des discussions avec les autorités.

Manuel Jacquemin
Président

Païement électronique au 1^{er} juillet 2022

A partir du 1^{er} juillet 2022, les professions libérales sont concernées par l'obligation de proposer un paiement électronique si le patient le demande. Soit Bancontact, payconiq, terminal de paiement classique par carte bancaire, un paiement par virement constitue aussi une alternative. On ne pourra pas demander d'indemnités.

Source : <https://economie.fgov.be/fr/themes/ventes/politique-des-prix/paiements>

Frédérique Donnay et Jean Vermeulen
Administrateurs

Continuez à vous **FORMER** avec **ULB HeLSci** !



CONTINUING
EDUCATION
HELSCI
HEALTH & LIFE SCIENCES



FACULTÉ
DES SCIENCES
DE LA MOTRICITÉ



Certificat d'Université en Thérapie manuelle

Dès septembre 2022

Certificat d'Université en pathologies en milieu sportif

Dès septembre 2022



Nos autres formations :

- › CU en Kinésithérapie neurologique
- › CU en Kinésithérapie cardiovasculaire
- › CU en Hypnose thérapeutique du pôle santé
- › CU en Nutrition Humaine
- › CIU en Kinésithérapie pédiatrique
- › Formation en kinésithérapie de la main

CU : Certificat d'Université
CIU : Certificat Inter-Universités



<https://catalogue.helsci.be>

ULB HELSCI, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE!

Parce que se former tout au long de sa carrière est important, ULB HeLSci est là pour vous !

En collaboration avec la Faculté des Sciences de la Motricité, nous vous proposons un large choix de formations.

INTÉRESSÉ-E ?

Contactez-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.

✉ helsci@ulb.be

🌐 <https://helsci.ulb.be>

Les frais professionnels

en 5 questions

1. A quelle(s) condition(s) puis-je déduire fiscalement des achats en «frais professionnels» ?

Les frais professionnels sont des dépenses qui ont un lien direct et nécessaire avec l'exercice de votre activité professionnelle. Ces dépenses doivent avoir été faites en vue d'acquiescer ou de conserver des revenus professionnels. La réalité et le montant des dépenses doivent pouvoir être démontrés au moyen d'une facture ou d'un reçu.

Les frais professionnels peuvent être déduits fiscalement de vos revenus avant le calcul de l'impôt, si bien qu'ils contribuent à diminuer l'impôt final dû. Ces dépenses doivent avoir été faites et comptabilisées pendant l'année au cours de laquelle vous les déduisez de vos revenus.

Il existe, à côté de cette règle de principe, des restrictions quant aux montants qui peuvent être déduits.

2. J'ai aménagé un cabinet et une salle d'attente dans mon habitation, quelles dépenses liées à cet immeuble puis-je déduire ?

Les frais de chauffage, d'assurance, d'ameublement, d'électricité, etc..., qui sont déboursés pour l'entretien de cet immeuble peuvent être déduits à concurrence de la quote-part de l'immeuble dédiée à votre activité professionnelle. Vous pouvez également amortir fiscalement et comptablement le mobilier de votre espace professionnel ainsi que la partie professionnelle de l'immeuble.

3. Puis-je déduire les dépenses en carburant de mon véhicule ?

On distingue les frais de déplacement domicile-lieu de travail (c'est-à-dire de votre domicile à votre cabinet) et les déplacements dits «professionnels» (c'est-à-dire ceux que vous effectuez, par exemple, pour des visites à domicile auprès de vos patients).

Les déplacements domicile-lieu de travail sont déduits fiscalement à concurrence de 0,15 € par kilomètre parcouru. Les déplacements dits «professionnels» donnent lieu à un pourcentage de déduction déterminé sur la base de plusieurs critères, dont l'émission de CO₂ du véhicule.

4. Qu'en est-il si mon véhicule est 100% électrique ?

Les pourcentages de déduction des véhicules électriques sont plus importants en ce qui concerne les déplacements professionnels. Les frais qui y sont liés peuvent actuellement être déduits à 100%.

Le forfait de 0,15 € par kilomètre pour les déplacements domicile-lieu de travail est aussi applicable aux voitures électriques.

5. Mon comptable a évoqué un « forfait de frais », est-ce plus avantageux ?

Le calcul des dépenses professionnelles décrites ci-dessus vous permet de déduire vos frais dits réels, c'est-à-dire ceux que vous avez effectivement déboursés.

Le législateur a également prévu un régime de frais forfaitaires, dont le montant est déterminé suivant un pourcentage de vos revenus professionnels, diminué des cotisations sociales payées.

Le forfait légal peut être plus avantageux si vous exposez, au cours d'une année, des frais pour un montant inférieur au forfait légal. Tel pourrait par exemple être le cas si vos déplacements domicile-lieu de travail ou professionnels sont réduits, si vous n'achetez aucun matériel au cours de l'année en question ou si vous engagez de faibles dépenses professionnelles.

Source : Lenoir & Associés, Avocats
www.avocatslenoir.com
 Rue Phocas Lejeune 8
 B-5032 Isnes (Gembloux)

**FORMATION HOLISTIQUE
POUR KINÉSITHÉRAPEUTES, OSTÉOPATHES, MÉDECINS,
CHIROPRACTICIENS, THÉRAPEUTES MANUELS.**



THÉRAPIE MANUELLE ANALYTIQUE®

Anatomie palpatoire, thérapies de Cyriax, viscérales, crâniennes, neuro-dynamiques, fasciales, normalisations articulaires directes, techniques d'inhibition (Jones), crânio-sacrales, podo-posturales, orthokinésie et énergétiques (acupression).

CONTACT

www.kineformation.eu /  kiné Formation / jules.boone@skynet.be

Jules Boone : rue Moneau,133 B-5500 Falmignoul

Tél : (+32) 477 26 23 21

**All FACT N°1 de la
Tarification pour Kiné**

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42

Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficier de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI, en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !





- ▶ médecins - dentistes
- ▶ kinésithérapeutes
- ▶ infirmiers bacheliers ou gradués
- ▶ sages-femmes
- ▶ vétérinaires

Depuis 2005

**Formation Post-Bachelor
en Acupuncture**

Reconnaissance par la Fédération Belge d'Acupuncture B.A.F.

POST-BACHELOR EN ACUPUNCTURE

PORTES OUVERTES

Samedi 3 septembre 2022

— Espace Kegeljan • Rue Henri Lecoq 47 - 5000 Namur —

10h : conférence - présentation • 11h30 : questions - réponses

Rentrée académique le mercredi 14 septembre 2022 à 13 heures

www.facebook.com/ETTC.asbl

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits,
en trois ans

Informations et inscriptions aux cours :

www.ettc-acu.be ou 071/84 32 10



les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs** liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Méthode McKenzie (module A et B)

le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

PARTIE B :

LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervalgies, de névralgies cervico-brachiales ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à nouveau, de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

Intervenant :

D. VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :

- Module A :
14-15-16-17 septembre 2022
- Module B :
15-16-17-18 juin 2022

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h00
Samedi de 8h30 à 17h00

Lieu :

Module A
Hôtel l'Amandier
Avenue de Bouillon 70
6800 LIBRAMONT

Module B

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES

Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 960 €
- Avec chèques formation : 540 €
- Réf. MCK61 (module A)
- Réf. MCK60 (module B)

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be



PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B, C et D

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant



Drainage lymphatique

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :
O. LEDUC, Ph. D.

Dates :
1^{er} séminaire : 08-09-10 septembre 2022
2^e séminaire : 30 septembre - 01 octobre 2022

Horaires :
de 9h à 17h

Lieu :
CAF
La Neuville 1
4500 TIHANGE

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèque-formation : 800 €
- Avec chèques-formation : 350 €
- Réf. CDL-27

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

30h

**Chèque
Formation**

D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un nouveau paradigme est proposé, «celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stétho-

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

coustiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :
Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, Kinésithérapeute

Dates :
06-07-08 octobre 2022

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Dates :
24-25-26 novembre 2022

Lieu :
Hôtel L'Amandier
Avenue de Bouillon 70
6800 LIBRAMONT

Horaires :
Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h30

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèques formations : 720 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. CP-58 (Gosselies)
- Réf. CP-59 (Libramont)

Informations :
www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

20h

**Chèque
Formation**



Kinésithérapie du sport et Return to play

- Le contrôle moteur, le core stability statique et dynamique ;
- La diététique du sportif - base et RTP ;
- Le dopage, le handisport ;
- Les pathologies en course à pied, sports d'endurance et les protocoles de traitements et de réentrainements ;
- Le travail de l'agilité, la vitesse, la coordination, la pliométrie ;
- La progressivité de l'exercice en séance ou entraînement ;
- Analyse du cycliste, d'une saison en basketball de haut niveau, football, tennis, ... ;
- Protocoles actualisés des tendinopathies, pubalgies, Lésions myo-aponévrotiques, LCA, ... ;
- Cas pratiques et stages possibles (facultatif hors Covid) en compétition de tennis, courses à pied, trails.

- Andrea Sighinolfi, Diététicien, Italie, Isokinetic Group, Ex FC Bologne.

Dates :

1^{ère} année académique (17 j. de formation)

- 1^{er} module : - 22-23-24 septembre 2022*
- 18-19 novembre 2022
- 2^e module : - 06-07 janvier 2023
- 03-04 février 2023
- 3^e module : - 10-11 mars 2023
- 31 mars-01 avril 2023
- 4^e module : - 28-29 avril 2023
- 02-03 juin 2023

Horaire :

Vendredi et samedi de 9h à 17h
(* 1^{er} séminaire débute le jeudi de 9h à 17h)

25h
/mod.

Plan de la formation :

34 jours de formations/année sur 2 années académiques

- Vous souhaitez vous former en kinésithérapie du sport ;
- Obtenir un maximum d'outils pour prendre en charge vos sportifs amateurs ou professionnels, sur terrain ou au cabinet ;
- Manager la reprise du sport de vos sportifs, rendre vos patients actifs ;
- Analyser, comprendre, traiter et participer à la réathlétisation et à la performance avec les preuves probantes actualisées.

Programme :

- Analyse complète posturale du sportif et sa thérapeutique : technopathies, normalisations ;
- Maîtriser/gérer le stress mécanique et le numerical pain rating scale en sport et sur les blessures ;
- Ostéo-articulaires, adaptations posturales ;
- Taping et kinésiotaping ;
- Crochetage, cupping, traitements par ondes vibratoires et ondes mécaniques ;
- Triggerpoints, les douleurs projetées, les syndromes (pseudo)canalaires ;
- Planification de la musculation, du renforcement musculaire adapté post blessure et performance ;
- Les tests de terrains, les tests de coordination, d'agilité ;
- Le screening et la prévention primaire/secondaire ;

Intervenants :

- Fabian Gabellini, Directeur Kineac-Formation, Kiné du sport, Head Physio Paralympic Team Belgium, URBSFA, ... ;
- Dr Borlée Frédéric, Médecin du sport, Clinique du Coureur expert 2.0, RSC Charleroi ;
- Dr Castiaux Jean Pierre, Médecin du sport, RSC Charleroi ;
- Vander Massen Hélène, Préparateur Physique, EPS, Ex Belgian Paralympic Committee JP (Londres, Rio), Cyclisme, Triathlon, Championne du monde Ironman Hawaï amateur 2019 ;
- Paris Valentin, Kinésithérapeute, Fédération Française Basketball (Equipe A féminine) et plusieurs équipes professionnelles de Basket français L1 ;
- Buelens Mathieu, Préparateur Physique, préparateur de Elina Svitolina (WTA-14), préparateur physique AFT et Justine Henin Academy, Clinique du Coureur expert ;
- Laouina Said, Kinésithérapeute, ostéopathe, Ex Kiné Equipe Nationale Rugby (Belgique et Black Star Charleroi) ;
- D'haeyere Jacques, Kinésithérapeute ;
- Delecaut David, Kinésithérapeute ;
- Pieters Serge, Diététicien, nutritionniste du sport ;
- Miserque Yannick, Kinésithérapeute, préparateur physique ;
- Malagnino Patrizia, Kinésithérapeute ;
- Leclercq Ingrid, Kinésithérapeute, Spécial Olympics ;

Lieu :

Centre sportif La Ferme du Château (ADEPS)
Allée des Sports 12
6280 LOVERVAL

Prix :

- Formation complète hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 3.000 €/année
- Avec chèques-formations : 1.500 €/année (25 CF/module)

- Réf. KS-05

En collaboration avec :

www.kineac-formation.be



Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

Chèque Formation





4 modules constituent cette spécialisation

Ces modules abordent des compétences et techniques les plus avancées et spécialisées. Ils comprennent des synthèses et les évaluations indispensables à la résolution de problèmes thérapeutiques complexes. La formation développe l'esprit critique dans le domaine des troubles de l'extrémité céphalique et propose une bibliographie actualisée et sérieuse des connaissances et des pratiques professionnelles existantes.

Module 1 :

Kinésithérapie Maxillo-Faciale

La **kinésithérapie maxillo-faciale** est une spécialisation qui occupe une place importante dans le cadre de la rééducation et de la réadaptation manuelle et instrumentale. L'objectif du cours est d'offrir à ses participants les bases anatomiques, physiologiques et thérapeutiques permettant de prendre en charge les patients souffrant de dysfonctions manducatrices et faciales. Une grande partie du cours aborde le traitement des céphalées prises en charge en kinésithérapie.

Nous aborderons les **troubles mécaniques de l'articulation temporo-mandibulaire** ainsi que les signes cliniques associés. L'ensemble de la démarche clinique permet de construire un plan de traitement et d'orienter le patient vers une prise en charge autonome. Une attention particulière sera portée à l'examen dentaire. Cet examen est peu habituel dans le cadre de la kinésithérapie et permet de mieux comprendre nos relations thérapeutiques avec les dentistes. Rendre le patient responsable de son traitement est, dans le domaine de la kinésithérapie maxillo-faciale, indispensable.

Nous étudierons les **Syndrome algo-dysfonctionnels de l'appareil manducateur** en nous intéressant aux muscles et à l'ensemble très complexe des douleurs projetées. Dans ce chapitre nous étudierons les maux de tête d'origine musculaire et comment faire une démarche différentielle avec d'autres algies de l'extrémité céphalique. Traiter le muscle est au centre des préoccupations du kinésithérapeute.

Les **traumatismes de la face** sont particulièrement fréquents. Ainsi la mandibule est l'os le plus fracturé du corps (15% des fractures). Le kinésithérapeute a une place importante dans les services d'orthopédie maxillo-faciale. La rééducation maxillo-faciale permettra aux patients de recouvrer sa fonction articulaire et musculaire. Notre formation mettra l'accent sur la kinésithérapie des muscles faciaux et de l'orbite (la

Kinésithérapie oro-maxillo-faciale et vestibulo-oculaire

rééducation oculaire a une place de choix dans cette spécialité).

Les accidents vasculaires cérébraux sont vecteur de **paralysie faciale**. Ces dysfonctions, souvent négligées dans notre pratique, seront étudiées (différences entre paralysie centrale et périphérique). Les actions rééducatives seront mises en pratique afin de permettre aux patients de retrouver leur capacité expressive, leurs mimiques et les fonctions des muscles orbiculaires.

Ce module 1 se terminera par une étude anatomique des **liens entre l'axe rachidien et l'extrémité céphalique**. Ce chapitre permet de comprendre la réalité de l'importance des prises en charge par la colonne cervicale. Le plexus cervical se projetant directement sur la partie postérieure et antérieure de la tête. Ce chapitre est introductif au module 2 (Cervico-Céphalique).

Le plan du cours :

- Examen clinique ;
- Liens cervico-céphaliques ;
- SADAM et kinésithérapie ;
- Kinésithérapie oculaire ;
- Les paralysies faciales et rééducation ;
- Variations anatomiques et implication en kinésithérapie ;
- Traumatismes maxillo-faciaux.

Module 2 :

Kinésithérapie Cervico-Céphalique

L'axe rachidien sera étudié tant par l'anatomie que la biomécanique. La colonne cervicale est au centre de pathologies à projections locales, mais également vers le bras (connue sous le nom de cervico-brachialgie) ou vers la tête (cervico-céphalgie). Les bilans de la colonne cervicale seront mis à l'honneur, de l'interrogatoire jusqu'à l'évaluation neuroproprioceptive. Ainsi seront étudiés tous les tests articulaires, les tests musculaires permettant de faire un bilan exhaustif de l'axe rachidien.

La prise en charge de ces dysfonctions seront vues et intéresseront les tissus mous, les mobilisations globales et spécifiques, les techniques harmoniques, les étirements et levées de tension, les techniques intra-buccales et techniques myotensives. Ces techniques ont une visée thérapeutique dirigées vers la colonne cervicale, mais aussi vers l'extrémité céphalique dans le cadre des **traitements des céphalées**.

Le **modèle bio-psycho-social** sera mis à l'honneur. Il est devenu une approche phare dans nos prises en charge. Une description et un partage d'expérience entre les participants sera animé.

La prise en charge «Hands-On» sera complétée par un abord «Hands-Off», c'est-à-dire une

approche sensori-motrice et l'étude des renforcements musculaires (modalité, adjuvants techniques ... et analyse critique moderne).

Derrière l'approche classique des fonctions musculaires il ne faut pas négliger la fonction proprioceptive. Cette fonction majeure sera mise à l'honneur, permettant aux patients de retrouver leur autonomie fonctionnelle et ses amplitudes «confortables» de mouvements. Elle permet de retrouver plaisir et confiance en sa colonne cervicale et de lutter contre la kinésiophobie.

La seconde partie du cours sera consacrée aux liens avec la tête. Nous aborderons les déformations crâniennes de l'enfant ainsi que les bilans et les prises en charge modernes basées sur la bibliographie sérieuse. Les questions majeures tel que : **«Quel est le cadre légal et les recommandations actuelles permettant cette prise en charge ?»** ou encore «Quels sont les liens avec la sphère manducatrice et les troubles oropharyngés ?», seront abordées.

Ce module 2 se terminera par une réflexion sur les troubles connexes et plus spécifiquement sur les implications de la sphère orale.

Le plan du cours :

- Anatomie région cervicale ;
- Biomécanique de l'axe rachidien ;
- Tests et bilans de l'axe rachidien ;
- Traitement des tissus mous, mobilisations globales et spécifiques, techniques harmoniques
- Rééducation neuroproprioceptive, sensori-moteur et renforcement musculaire ;
- Céphalées et migraines & red flags, suivi du patient autonome, biopsychosocial et entretien motivationnel ;
- Déformations Crâniennes Positionnelles chez l'enfant : bilans et prises en charge actualisés.

Module 3 : Kinésithérapie Oro-Pharyngée

L'anatomie du complexe oro-pharyngée sera le point de départ de ce module. Le kinésithérapeute sera confronté à l'ensemble des facteurs d'adaptation et de coordination des dysfonctions linguales, tant chez l'enfant que chez l'adulte. Certains comportements définissent les facteurs étiologiques des pathologies manducatrices. Il appartient aux kinésithérapeutes de les reconnaître dans le cadre des **troubles de la déglutition chez l'enfant et l'adulte** et de les traiter.

180 millions d'européens ronflent. Le **syndrome d'apnées obstructives du sommeil** constitue un défi majeur de santé publique, non par les bruits de ronflement qu'il génère, mais par les apnées obstructives qui en découlent. Ces apnées ont des implications fortes dans les activités de la vie quotidienne (sommolence, difficulté à se concentrer, risque lors de la conduite

de véhicules, problème de concentration chez l'enfant, problème d'apprentissage à l'école et risque cardio-vasculaire type AVC).

Le kinésithérapeute a une place centrale dans l'abord de ces pathologies. Actuellement la prise en charge est non thérapeutique car centrée sur l'utilisation instrumentale permettant d'ouvrir les voies aériennes (type CPAP). Le kinésithérapeute possède les outils permettant de replacer la langue dans la bouche, d'ouvrir les voies aériennes et d'assurer ainsi la bonne fonction de l'oro-pharynx.

Le plan du cours :

- Anatomie de l'oro-pharynx et les défis du frein de la langue ;
- Les praxies oro-faciales normalisées ;
- Dysmorphoses cranio-faciale et malocclusion en ODF y compris les corrections des dyspraxies ;
- Chirurgie cavité orale, ORL et orthognathique y compris rééducation pré-et post opératoire ;
- Étude du SAHOS et ronflement chez l'enfant et l'adulte y compris les bilans et stratégies thérapeutiques ;
- Dysphagie mineure chez le sujet âgé y compris les bilans et stratégies thérapeutiques ;
- Cancers Oro-maxillo-faciaux y compris les conséquences fonctionnelles.

Module 4 : Kinésithérapie Vestibulo-oculaire

Ce nouveau module s'accroche à notre formation en kinésithérapie Oro-Maxillo-Faciale. Il sera

une continuité des 3 modules précédents. Cette formation permettra aux kinésithérapeutes de prendre en charge des patients souffrant de troubles de l'équilibre. Les abords théoriques et pratiques des modules précédents permettront de faire cette formation sur 2 jours. Une journée de stage en « extra » sera proposée.

Le plan du cours :

- Anatomie y compris Neurophysiologie de l'équilibration ;
- Biomécanique des canaux semi-circulaire ;
- Kinésithérapie vestibulo-oculaire ;
- TP proprioception périphérique.

Le programme détaillé sera proposé dans le prochain Kiné-Varia News.

Au terme des 4 modules nous vous proposons de devenir spécialiste en **kinésithérapie Oro-Maxillo-Faciale et Vestibulo-Oculaire**.

Chaque module peut être suivi de manière indépendante, mais dans l'ordre car les différentes matières constitutives sont indispensables à la compréhension générale des troubles de l'extrémité céphalique.

L'équipe d'enseignants s'agrandit pour vous fournir plus de compétences et de diversité dans les réflexions.

Intervenants :

Prof. Thyl SNOECK (PhD, PT) Professeur d'anatomie à la VUB et Chargé de cours à la HE2B

Frédéric PAILLAUGUE (PT) Doctorant à la VUB et Maître-Assistant à la HE2B

Bartolo RUSSELLO (PT) Praticien spécialisé dans les troubles oro-pharyngé

Dates :

1^{er} module : 09-10 septembre 2022 (MAXI-09)

2^e module : 07-08 octobre 2022 (MAXI-10)

3^e module : 09-10 décembre 2022 (MAXI-11)

4^e module : A déterminer en 2023 (MAXI-12)

Horaires :

Vendredi et samedi de 9h à 17h

14h
/mod.

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix/module :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formations : 550 €/module
- Avec chèques-formations : 210 €
- + acompte de 130 € sur le compte SERK IBAN: BE56 7785 9758 1588
- En communication : **acompte MAXI-09**

NB : Places limitées

Inscriptions obligatoires et renseignements :

Secrétariat de la SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@ukfgeb.be

Chèque Formation



Les patients âgés en fin de vie nécessitent une prise en charge et une approche particulière. En effet, la personne âgée ne métabolise pas les médicaments de la même manière qu'une personne jeune et les troubles du comportement, la confusion ou la démence peuvent venir compliquer la communication. En tant que kiné, nous avons de nombreux outils à notre disposition pour accompagner ces patients. Au cours de cette journée de formation, nous aborderons de manière théorique et pratique le dépistage et la prise en charge des complications chez le patient âgé en fin de vie.

- Rappels théoriques et contexte épidémiologique du vieillissement.
- Les troubles du comportement, la confusion, la démence : échelles d'évaluation (MMSE, BREF, CAM...).

Dépistage et prise en charge des complications chez le patient âgé en fin de vie

- Prise en charge de la douleur : échelles d'évaluations EVA, doloplus, thermomètre de la douleur...
- La dyspnée : évaluation, screening stéthoscopique, EFR, kinésithérapie respiratoire.
- La dysphagie : Mobilisation de la loge antérieure du cou, manœuvre de libération du larynx, thérapie par le chant et la phonation.
- La constipation : Screening viscéral et massage transverse profond.
- Le toucher : concepts théoriques et pratiques, techniques de massage dans la communication non verbale, sensibilisation au toucher.
- Mise en place d'un atelier multi sensoriel.

Intervenants :

Madame Joséphine NOEL, Kinésithérapeute
Monsieur Christophe BERLEMONT, Kinésithérapeute
Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme

Dates :

22 novembre 2022

Horaires :

De 9h00 à 16h30

Lieu :

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne
Chemin des Marronniers 26
B-5100 NAMUR

Prix :

- 150 €
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- BIC : GKCCBEBB
- Réf. KSP-04 + nom du participant
- Le versement fait office d'inscription

En collaboration avec l'association des Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN)



tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
15-16-17-18/06/2022	METHODE MCKENZIE (module B) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-60
09-10/09/2022	KINESITHERAPIE ORO-MAXILLO-FACIALE T. Snoeck, Ph. D. F. Paillaugue, Kinésithérapeute MSc B. RUSSELLO PT	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 550 € Avec chèques-formation : 340 €	MAXI-09
08-09-10/09/2022 30/09 - 01/10/2022	DRAINAGE LYMPHATIQUE O. Leduc, Ph D.	TIHANGE CAF La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	CDL-27
14-15-16-17/09/2022	METHODE MCKENZIE (module A) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-61
22-23-24/09/2022 18-19/11/2022 06-07/01/2023 03-04/02/2023 10-11/03/2023 31/03-01/04/2023 28-29/04/2023 02-03/06/2023	KINESITHERAPIE DU SPORT F. Gabellini, Kinésithérapeute	LOVERVAL (Charleroi) Centre sportif ADEPS La Ferme du Château Allée des Sports 12 B-6280 LOVERVAL	Prix de la formation : 3.000 € Avec chèques-formations : 1.500 €	KS-05
06-07-08/10/2022	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	CP-58
16-17-18-19/11/2022	METHODE MCKENZIE (module C) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-62
22/11/2022	DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DES COMPLICATIONS CHEZ LE PATIENT ÂGÉ EN FIN DE VIE J. NOEL, Kinésithérapeute C. BERLEMONT, Kinésithérapeute Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme	NAMUR Centre Culturel Marcel Hicter La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 150 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB Réf. KSP-04 + nom du participant Le versement fait office d'inscription	KSP-04
24-25-26/11/2022	KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE G. POSTIAUX, Kinésithérapeute S. OTTO, Kinésithérapeute	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : : 720 € Avec chèques formations : 420 €	CP-59
07-08-09/12/2022	METHODE MCKENZIE (module B) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formations : 540 € = 28 chèques-formation + acompte de 120 €	MCK-63

Toutes nos formations
sont disponibles sur

WWW.SFER.BE

Inscrivez-vous dès

maintenant,

les places sont limitées



Nos formations

THÉRAPIE MANUELLE Formation complète sur 2 années académiques en collaboration avec la BELSO (Belgian School of Osteopathy)

SCOLIOSE Prise en Charge de la Scoliose par la méthode des chaînes musculaires

ÉPAULE Actualisation de la prise en charge de l'épaule traumatologique et rhumatologique

ATM : NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE. Relations avec la posture, les cervicalgies, céphalées, migraines, vertiges, troubles oculaires, O.R.L., ...

THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE Traitement des dysfonctionnements de la sphère pelvienne par les techniques de thérapie manuelle

POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE «Où, Quand et Comment traiter ?...»

BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE Gymnastique prénatale, hypotensive et prévention des prolapsus

PÉDIATRIE Thérapie manuelle spécifique à la pédiatrie

KINÉ VESTIBULAIRE Rééducation des troubles vestibulaires de l'équilibre et des vertiges

GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS Réhabilitation gériatrique et soins palliatifs

MÉTHODE ABDO-MG® La Méthode GUILLARME® est une méthode spécifiquement respiratoire au service de la rééducation fonctionnelle

CHAINES ARTICULAIRES ET MYOFASCIALES Biomécanique des chaînes articulaires et myofasciales : Notions de base

New - GENOU Actualisation de la prise en charge du genou sportif, traumatique, rhumatologique et chirurgical

New - MAIN Actualisation de la prise en charge des pathologies de la main et du poignet

New - THGFPP Thérapie globale fonctionnelle pelvi-périnéale

New - PERINEO-PEDIATRIE Perfectionnement en rééducation pelvi-périnéale spécifique à la pédiatrie avec Guy Valancogne

NOS FORMATIONS AVEC

B. DE GASQUET ET SANDRO ZATTA

PLAGIOCÉPHALIE Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né

OBSTÉTRIQUE Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum

LOMBALGIE Approche posturale de la lombalgie par la méthode De Gasquet - APOR

ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE!

Prise en charge globale abdomino-périnéale grâce à l'Approche Posturo-Respiratoire - APOR®



RENSEIGNEMENTS

WWW.SFER.BE - Pol Dumont

0460 94 62 58

info@sfer.be · www.sfer.be

LIEU DES COURS

Avenue du Tir 77

7000 Mons

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4655 - A remettre cause retraite Courcelles cabinet de kiné. Grosse patientèle. Location cabinet ou achat immeuble à discuter. Tél. 0478 87 05 83

A4656 - Cabinet de kiné en pleine activité à remettre pour le 01/07/2022, cause retraite. Contrat locatif, meublé et partiellement équipé, quartier Heysel (Bxl).
Ecrire : katesmilee57@gmail.com

A4657 - Cause retraite. A remettre, région de Lessines, cabinet de kiné + patientèle, comprenant salle d'attente, wc, parking, cabines, espace bureau... Equipements : tables + matériel physio + airco. Possibilités pluridisciplinaires. Accessibles toutes professions médicales. Contact : 0475 71 13 73 le soir

MATERIEL A VENDRE

A4658 - En raison de ma retraite, je vends en un seul lot le matériel et le mobilier de mon cabinet de kinésithérapie. Le tout en parfait état. Renseignements au 086 21 22 03



POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat :
du lundi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site Web : www.webkine.be

Adresse :

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)



LE COIN DES LECTEURS : Proposez vos idées, vos sujets, ...

Contact : Tél : 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be
Site Web : www.webkine.be

Adresse : Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)

VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Notre école propose une formation de pointe, honnête et rigoureuse, tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les weekends.

Au terme d'un cycle de formation de 5 ans vous jouirez de la reconnaissance auprès des mutuelles en tant qu'ostéopathe agréé.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- Des journées portes ouvertes

17 septembre 2022 de 11h à 13h

LIEU: centre de formation BELSO:

Centre IFAPME de Charleroi

Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas

Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé. Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®**

CERDEN®

FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHÉRAPIE

Prochaine rentrée académique : 15 octobre 2022
Formule «présentiel» ou «à distance»

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an) + de 165 heures de cours (séminaires et E-Learning) et plus de 100 heures de lectures et compléments aux cours.

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Le diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® permet l'accès au **Master en Nutrition et Nutrithérapie** agréé par la Federation for Education in Europe (FEDE).

SÉANCE D'INFORMATION :
VENDREDI 10 JUIN
2022
à 20 heures
RENSEIGNEMENTS
SUR WWW.CERDEN.ORG



Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - contact@cerden.be

Etablissement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique



Supplément réservé uniquement aux membres UKB

Factures tiers-payant, demande d'accord, notification

Mutualités chrétiennes

Liège, Namur et Anderlues ont fusionné le 1^{er} janvier pour ne former qu'une entité reprise sous le n° 134.

A partir du 1^{er} avril vos factures doivent être adressées à...

MC - Service tiers payant - Place du XX Août, 38 - 4000 LIEGE
- tierspayant.kine@mc.be

et vos demandes d'accord à...

MC - Administration médecin-conseil à la même adresse - accord.kine@mc.be

Voir formulaire proposé par la MC.

Mutualités socialistes Solidaris

Depuis le 1^{er} janvier les mutualités Solidaris ont aussi fusionné pour n'en former qu'une : «319 Solidaris Wallonie».

Cet événement n'a aucun impact sur vos relations avec cette mutuelle : vos factures tiers payant, vos demandes d'autorisations, vos notifications,... peuvent toujours être envoyées au site de votre choix Tubise, Ath, Charleroi, Liège ou Namur : 305 Brabant wallon, 315 Mons-Wallonie picarde, 317 Centre-Charleroi-Soignies, 319 Liège et 325 Province de Namur.

La mutualité 323 du Luxembourg ne fait pas partie de ce regroupement.

NB : La réglementation de l'INAMI pour les factures tiers-payant n'a pas changé à ma connaissance.

Elles doivent être envoyées en double exemplaire à la mutuelle. Si vous les envoyez avant le 20 du mois, la mutuelle s'engage à vous les payer le mois suivant.

Les 20 premières séances des pathologies fonctionnelles aiguës (Fa) à partir du 01.06.2022

LIEUX DE SOINS	CODES A UTILISER	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM		PATIENTS NON BIM			
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
DOMICILES	567335	27,47	25,47	2,00	21,97	5,50	16,48	Libre
Déplacement	639192	1,13	0,68	0,45	0,17	0,96	0,13	Libre
TOTAL :		28,60	26,15	2,45	22,14	6,46	16,61	Libre
De la 21 ^{ème} à la 60 ^{ème} séance : 563312 = 24,37 + déplacement : 1,13 = 25,50 (ligne 18 du tableau des honoraires)								
CABINET PRIVES								
	567276	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,45	Libre
CABINET HOPITAUX								
	567291	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,45	Libre
CABINET MAISONS MEDICALES								
	537313	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,45	Libre
De la 21 ^{ème} à la 60 ^{ème} séance : 563010 OU 563113 OU 563216 = 23,00 (ligne 24 du tableau des honoraires)								
CENTRES DE REEDUCATION								
Ambulants	567350	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,45	Libre
Hospitalisés	567361	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,45	Libre
De la 21 ^{ème} à la 60 ^{ème} séance : 563570 OU 563581 = 17,34 (ligne 29 du tableau des honoraires)								
RESIDENCES COMMUNAUTAIRES: VALABLE POUR LES 60 SEANCES (ligne 32 du tableau des honoraires)								
P.handicapées	563415	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	Libre
Soins Psychia.	564572	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	Libre
P. âgées	563496	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	Libre

Service aux membres UKB

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1^{er} JUIN 2022

Réaliser par Raet Yves, Secrétaire Général de l'UKB	la, Cabinet du Kiné	lb, Cabinet dans un Hôpital	lc, Cabinet Polyclinique Maison Médicale	II Domicile	Résidence communautaire pour personnes		IV Hôpitaux Patients Hospitalisés	Centre de rééducation fonctionnelle conventionné		Résidence communautaire pour personnes VI Agées
					IIla, Handicapés	IIlb, en soins psychiatriques		V Patients ambulants	V Patients hospitalisés	
Pathologies courantes: 18 séances de type I maximum par an/préscription du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre										
Possibilité 3 pathologies différentes par an (accord du M.C. à partir de la 2° pathologie)										
Séance Individuelle (après les 9 premières séances)	560011 (25)	560114 (25)	560210 (25)	560313 (19) 639170	560416 (32)	564395 (32)	560501 (25)	560534 (30)	560545 (30)	560571 (32)
Type I	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min
Séance Individuelle Type II - 15 min	560055 (27)	560151 (27)	560254 (27)	560350 (21) 639170	560453 (34)	564410 (34)	560523 (39) M 12	560534 (30)	560545 (30)	560615 (34)
Dérogation d'honoraires	560055 (27)	560151 (27)	560254 (27)	560350 (21) 639170	560453 (34)	564410 (34)	560523 (39) M 12	560534 (30)	560545 (30)	560615 (34)
Type I	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	560523 (39) M 12	560534 (30)	560545 (30)	M 16 20 Min
Examen Titre Consultatif	560092 (44)	560195 (44)	560291 (44)	560394 (46) 639170	560497 (46)	564410 (34)	560523 (39) M 12	560534 (30)	560545 (30)	M 16 20 Min
Type I	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	560523 (39) M 12	560534 (30)	560545 (30)	M 16 20 Min
Examen Titre Consultatif	560733 (23)	560851 (23)	560976 (23)	561094 (17) 639133	561175 (43) M 12	564476 (5)	561282 (40) M 12	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)
2ème séance de la journée 15 min - Type II	560696 (40) M 12	560814 (40) M 12	560932 (40) M 12	561050 (40) M 12	561175 (43) M 12	564476 (5)	561282 (40) M 12	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)
Rapport écrit	560711 (10) M 34,62	560836 (10) M 34,62	560954 (10) M 34,62	561072 (10) M 34,62	561190 (35) M 14,5	564476 (5)	561282 (40) M 12	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)
Examen Titre Consultatif	560733 (23)	560851 (23)	560976 (23)	561094 (17) 639133	561175 (43) M 12	564476 (5)	561282 (40) M 12	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)
IMC	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min
avant 7e an. et jusqu'à 21e an.	560755 (5)	560873 (5)	560991 (5)	561116 (4) 639133	561212 (5)	564476 (5)	561304 (5)	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)
Drainage lymphatique 1h = 2 types I >=10%	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min
Drainage lymphatique 2h = 4 types I >=30%	639332 (5)	639354 (5)	639376 (5)	639391 (4) 639133	639413 (5)	639796 (5)	639446 (5)	639450 (5)	639461 (5)	639472 (5)
Séance individuelle	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min
1,5 type I	639494 (2)	639516 (2)	639531 (2)	639553 (1) 639133	639575 (2)	639811 (2)	639601 (2)	639612 (2)	639623 (2)	639634 (2)
50 séances max. pendant 1 an après sortie d'un hôpital ou d'un centre de révalidation.	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min
La phase subséquente doit être prescrite par spécialiste en médecine physique réadaptation ou spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés (copie des prescriptions obligatoires)	562332 (8)	562354 (8)	562376 (8)	562391 (6) 639133	562413 (5)	562435 (5)	562446 (5)	562450 (5)	562461 (5)	562472 (5)
Séance individuelle	M 36 45 Min	M 36 45 Min	M 36 45 Min	M 36 45 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min
2 types I	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min
2 périodes de traitement - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoires)										
§12 patient en situation aiguë (14 2ème séances dans les 30 jours qui suivent l'entrée du patient en soins spéciaux: intensifs, néonatal,...)										

[illegible]

Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris, depuis le 1^{er} JUIN 2022

N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM*		PATIENTS NON BIM*			
					Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
1	96	92,50	90,67	1,83	87,66	4,84	65,62	
2	96	90,00	88,62	1,38	86,12	3,88	64,59	
3	48	52,63	50,35	2,28	46,83	5,80	35,13	
4	48	51,50	49,67	1,83	46,66	4,84	35,00	
5	48	49,00	47,62	1,38	45,12	3,88	33,84	
6	36	40,00	38,17	1,83	35,16	4,84	26,38	
7	36	40,00	37,55	2,45	33,54	6,46	25,16	
8	36	37,50	36,12	1,38	33,62	3,88	25,22	
9	36	37,50	35,50	2,00	32,00	5,50	24,00	
10	34,62	30,65	30,65	0,00	30,65	0,00	22,99	
11	24	28,60	25,65	2,95	21,39	7,21	16,05	
12	24	24,76	22,31	2,45	18,30	6,46	13,73	
13	24	27,50	25,05	2,45	21,04	6,46	15,79	
14	24	26,08	24,70	1,38	22,20	3,88	16,65	
15	24	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,46	
16	24	26,10	23,60	2,50	19,85	6,25	14,89	
17	24	24,76	22,93	1,83	19,92	4,84	14,95	
18	24	25,50	23,05	2,45	19,04	6,46	14,29	
19	24	26,50	22,87	3,63	19,12	7,38	14,34	
20	24	Max. 25,50	10,88	Libre	6,87	Libre	5,16	
21	24	Max. 25,50	9,70	Libre	5,95	Libre	4,47	
22	24	25,68	25,68	0,00	25,68	0,00	19,27	
23	24	22,26	20,88	1,38	18,38	3,88	13,79	
24	24	23,00	21,00	2,00	17,50	5,50	13,13	
25	24	24,00	21,50	2,50	17,75	6,25	13,32	
26	24	Max. 24,00	8,83	Libre	5,33	Libre	4,00	
27	24	Max. 24,00	8,33	Libre	4,58	Libre	3,44	
28	24	21,18	18,68	2,50	14,93	6,45	11,20	
29	24	17,34	15,34	2,00	11,84	5,50	8,88	
30	24	17,34	14,84	2,50	11,09	6,25	8,32	
31	16	15,97	14,97	1,00	13,97	2,00	10,48	
32	16	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	
33	16	Max. 14,75	6,30	Libre	5,30	Libre	3,98	
34	16	Max. 14,75	5,56	Libre	4,56	Libre	3,42	
35	14,50	13,23	13,23	0,00	13,23	0,00	9,93	
36	12	12,76	11,76	1,00	10,76	2,00	8,07	
37	12	7,67	6,67	1,00	5,67	2,00	4,26	
38	12	7,35	6,35	1,00	5,35	2,00	4,02	
39	12	7,23	6,23	1,00	5,23	2,00	3,93	
40	12	7,05	6,05	1,00	5,05	2,00	3,79	
41	12	6,94	6,94	0,00	6,94	0,00	5,21	
42	12	6,13	5,13	1,00	4,13	2,00	3,10	
43	12	5,64	4,64	1,00	3,64	2,00	2,73	
44	24	22,26	19,76	2,50	16,01	6,25	12,01	
45	24	22,26	20,26	2,00	16,76	5,50	12,57	
46	24	24,76	21,13	3,63	17,38	7,38	13,04	
47	24	27,50	25,67	1,83	22,66	4,84	17,00	
48	16	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00	8,43	

L
I
B
R
E
S

*BIM: Bénéficiaire de l'intervention majorée (= ex VIPO)

Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) : Services aux membres. Y. R.

Rappel : nomenclature des lymphœdèmes

Vu le nombre de renseignements demandés par nos membres sur les lymphœdèmes, nous rappelons ci-dessous les règles en la matière. Les numéros de nomenclature cités sont ceux pour les cabinets privés.

Les pourcentages que vous devez trouver représentent la différence entre les sommes des périmétries des membres inférieurs ou supérieurs du patient, des pieds ou des mains (volumétrie).

Les lymphœdèmes sont à classer en 3 catégories de pathologies :

1. Pathologie courante (< à 5%)

- 18 séances de type I : 9 séances 567011 + 9 séances 560011 de 30 minutes.
- La 19^e séance de l'année et les suivantes M13 ou M8 en résidences communautaires.

2. Pathologie Fb

- **60 premières séances Fb 30 minutes ou Fb 45 minutes 639656**
- **61 à 80 564270**

La période de notification d'une pathologie Fb porte jusque la fin de la 2^e année civile qui suit l'année au cours de laquelle la 1^{ère} prestation a eu lieu.

a) En cas d'atteinte unilatérale au niveau du membre (supérieur ou inférieur) pour un lymphœdème post-radiothérapeutique ou post-chirurgical répondant aux critères suivants :

- soit une périmétrie effectuée sur l'ensemble du membre ou une volumétrie de la main ou du pied montre une différence par rapport au membre controlatéral de + 5%. Ces mesures doivent être effectuées selon les protocoles fixés par le Comité de l'assurance soins de santé sur proposition du Collège des médecins-directeurs (voir lymphœdèmes : mesures).
- soit une lymphoscintigraphie en trois temps atteste de la gravité du diagnostic avec présence de deux critères mineurs selon la classification lymphoscintigraphique des œdèmes des membres visant à leur prise en charge kinésithérapeutique. Cette classification est fixée par le Comité de l'assurance soins de santé sur proposition du Collège des médecins-directeurs.

b) **Pour tous les autres types de lymphœdème**, une lymphoscintigraphie en trois temps doit attester du diagnostic avec présence de deux critères mineurs selon la classification lymphoscintigraphique des œdèmes

visant à leur prise en charge kinésithérapeutique. Pour les situations pathologiques énumérées à la fin du présent alinéa, une lymphoscintigraphie n'est pas exigée. Néanmoins, **un rapport motivé du médecin spécialiste** justifiant le diagnostic et la nécessité des soins doit être maintenue à la disposition du médecin-conseil et mentionnée dans le dossier du bénéficiaire, décrit au § 9 du présent article.

Ces situations pathologiques sont les suivantes :

- Bénéficiaire de moins de 14 ans pour lesquels la réalisation d'une lymphoscintigraphie en trois temps n'est pas indiquée.
- En cas **d'impossibilité physique motivée** de réaliser une lymphoscintigraphie en trois temps. 60 séances M36 45 min. de traitement + 20 séances de type M24-30 min. ou M14,5-20 min. de traitement chaque année pendant 3 ans.
- Possibilité de renouvellement de 3 ans. Après la 80^e séance de l'année : M13 ou M8 en résidences communautaires.

3. Pathologie lourde (E)

Pathologie E n° 11

Lymphœdème post-radio-thérapeutique ou post-chirurgical

Et

Pathologie E n° 12

Lymphœdème primaire congénital.

>= à 10% voir accord de la durée du traitement par le médecin-conseil (3 ans max).

- possibilité de prolongation.

Séance de 30 minutes 560652

Séance d'1 heure M48 maximum 120 séances par an 639332

Séance de 2 heures M96.

>= à 30% maximum 120 séances par an 639494

NB : si utilisation des séances d'1 heure et de 2 heures, le total de ces 2 sortes de séances ne peut dépasser 120 séances max/an.

Après : séance de type I (M24 ou 14,5) illimitée.

Les Lymphœdèmes : mesures

1. REPERES :

Avant-bras : sommet pisiforme – sommet épicondyle médial de l'humérus

Bras : sommet épicondyle médial humérus – sillon delta-pectoral

Jambe : sommet malléole latérale – sommet tête fibula
Cuisse : sommet condyle latéral du fémur – épine iliaque antéro-supérieure
Mesurer tous les 4 cm le périmètre du membre
Additionner les mesures

2. CALCUL :

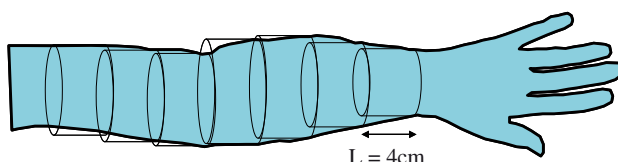
Total mesures membre œdématisé

$$\frac{\text{Total mesures membre œdématisé}}{\text{Total mesures membre sain}} \times 100 - 100 = \dots\%$$

3. CLASSEMENT :

- si < à 5 % = pathologie ordinaire (18 séances)
- si entre 5 et 9,99% = pathologie Fb (60 + 20 séances pendant 3 ans)
- si = ou > à 10% = pathologie E possibilité 1h : M48
- si > à 30% possibilité de facturer : 2h M96
les 2 max. 120x/an

Exemple pour le bras :



	A	B	C
1	œdème		
2	Pisiforme	Av/Bs dx	Av/Bs Sx
3	+ 4 cm	21	24
4	+ 8 cm	23	26
5	+ 12 cm	28	32
6	+ 16 cm	30	32
7 n	+ 24 cm	32	35
T	Totaux	134	149
D	différence %	0	11

Œdèmes localisés aux extrémités : main et pied

Matériel

Un bassin à parois verticales et de dimensions adéquates et suffisantes pour accueillir le segment de membre à mesurer : pied ou main. Pour une bonne approximation : la surface du bassin doit être de dimensions à peine supérieures au segment à mesurer.

Repères

Tracer un repère semi permanent sur le sommet de la malléole latérale pour le pied et sur le sommet du pisiforme pour la main – uniquement du côté sain.

Procédure main

Placer la main saine en position neutre à la verticale pour que le médus touche le fond du bassin. Remplir le bassin d'eau jusqu'à rejoindre le repère sur le pisiforme. Noter la hauteur de l'eau en millimètre = valeur A. Retirer la main saine, l'égoutter dans le bassin et plonger la main œdémateuse dans les mêmes conditions que la main saine. Noter la hauteur de l'eau = valeur B

Procédure pied

Poser le pied sain sur le fond du bassin la cheville à 90° de flexion. Remplir le bassin d'eau jusqu'à rejoindre le repère sur la malléole latérale. Noter la hauteur de l'eau en millimètre = Valeur A. Retirer le pied sain, l'égoutter dans le bassin et plonger le pied œdémateux dans les mêmes conditions que le pied sain. Noter la hauteur de l'eau = Valeur B

Traitements des données main-pied

Valeur B divisé par valeur A x 100 – 100 =%

Exemple : A = 240 mm et B = 320 mm

320 divisé / 240 = 1,33

1,33 x 100 = 133

133 – 100 = 33%

Les lymphœdèmes non mesurables

Œdèmes des 2 membres et autres non mesurables :

—————> lymphoscintigraphie

1 critère majeur = pathologie E

2 critères mineurs = pathologie Fb

Voir médecin

Yves Ralet
Jean Vermeulen

Les 9 premières séances à partir du 01.06.2022

INTAKE = DOSSIER à la 1ère séance de la 1ère pathologie courante de l'année

LIEUX DE SOINS	CODES A UTILISER	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM		PATIENTS NON BIM			
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
DOMICILES	567136	28,47	25,97	2,50	22,22	6,25	16,67	Libre
Déplacement	639170	1,13	0,00	1,13	0,00	1,13	0,00	Libre
Les 9 premières séances		29,60	25,97	3,63	22,22	7,38	16,67	Libre
INTAKE 7,00	567151	36,60	32,97	3,63	29,22	7,38	(5,25) 21,92	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560313 = 25,37 + déplacement : 1,13 = 26,50 (ligne 19 du tableau des honoraires)								
CABINETS PRIVES								
	567011	27,10	24,60	2,50	20,85	6,25	15,64	Libre
INTAKE 7,00	567033	34,10	31,60	2,50	27,85	6,25	(5,25) 20,89	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560011 = 24,00 (ligne 25 du tableau des honoraires)								
CABINETS HOPITAUX								
	567055	27,10	24,60	2,50	20,85	6,25	15,64	Libre
INTAKE 7,00	567070	34,10	31,60	2,50	27,85	6,25	(5,25) 20,89	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560114 = 24,00 (ligne 25 du tableau des honoraires)								
CABINETS MAISONS MEDICALES								
	567092	27,10	24,60	2,50	20,85	6,25	15,64	Libre
INTAKE 7,00	567114	34,10	31,60	2,50	27,85	6,25	(5,25) 20,89	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560210 = 24,00 (ligne 25 du tableau des honoraires)								
HOPITAUX PATIENTS HOSPITALISES								
	567206	27,10	24,60	2,50	20,85	6,25	15,64	Libre
INTAKE 7,00	567221	34,10	31,60	2,50	27,85	6,25	(5,25) 20,89	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560501 = 24,00 (ligne 25 du tableau des honoraires)								
CENTRES DE REEDUCATION								
Ambulants	567232	27,10	24,60	2,50	20,85	6,25	15,64	Libre
INTAKE 5,67	567254	32,77	30,27	2,50	26,52	6,25	(4,26) 19,90	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560534 = 17,34 (ligne 30 du tableau des honoraires)								
P. hospitalisés	567243	27,10 €	24,60	2,50	20,85	6,25	15,64	Libre
INTAKE 5,67	567265	32,77	30,27	2,50	26,52	6,25	(4,26) 19,90	Libre
De la 10ème à la 18ème séance : 560545 = 17,34 (ligne 30 du tableau des honoraires)								
RESIDENCES COMMUNAUTAIRES: VALABLE POUR LES 18 SEANCES								
HANDICAPE	560416	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	Libre
INTAKE 4,57	567173	19,32	18,32	1,00	17,32	2,00	(3,43) 13,00	Libre
Pour les 18 séances (ligne 32 du tableau des honoraires)								
PSYCHIATRIE	564395	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	Libre
INTAKE 4,57	566974	19,32	18,32	1,00	17,32	2,00	(3,43) 13,00	Libre
Pour les 18 séances (ligne 32 du tableau des honoraires)								
P. AGEE	560571	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	Libre
INTAKE 4,57	566996	19,32	18,32	1,00	17,32	2,00	(3,43) 13,00	Libre
Pour les 18 séances (ligne 32 du tableau des honoraires)								
Service aux membres UKB								

RELAIS MALADIES CHRONIQUES - RÉLIAN

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE SUR ORDONNANCE

Faites votre choix ci-dessous :



Mardi à 14h30

RML Liège, Quai Van Beneden 25 à 4020 **LIÈGE**

Mardi et jeudi à 17h

Centre Blanc Gravier, Allée des sports B21 à 4000 **LIÈGE**

Lundi et mercredi à 18h

Rue de Morchamps 44 à 4100 **SERAING**

GRATUIT

Ces activités s'adressent aux personnes qui habitent Liège ou Seraing, qui sont atteintes d'au moins une pathologie chronique (diabète, insuffisance respiratoire, maladie cardiovasculaire...) et qui vivent une souffrance psychique (dépression, anxiété, isolement...).

Plus d'informations et inscription ?

Contactez RéLIAN au 04 296 76 76



maladieschroniques.be



info@maladieschroniques.be



RMCPProvLiege



04 296 76 76

